

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

2 Délégations données aux conseillers municipaux – information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN
M. FAZAL
M. FRÉMINE
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

L'application des articles L2122-2 et L2122-18 du code général des collectivités territoriales permet au maire de donner des délégations de fonction à des conseillers municipaux dès lors que tous les adjoints sont titulaires d'une délégation.

Pour la bonne marche de l'administration communale, monsieur le Maire a délégué des fonctions aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire souhaite communiquer, lors du conseil municipal ces délégations.

maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-2 et L2122-18

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte :

des délégations accordées aux conseillers municipaux par le Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 AVR. 2014**

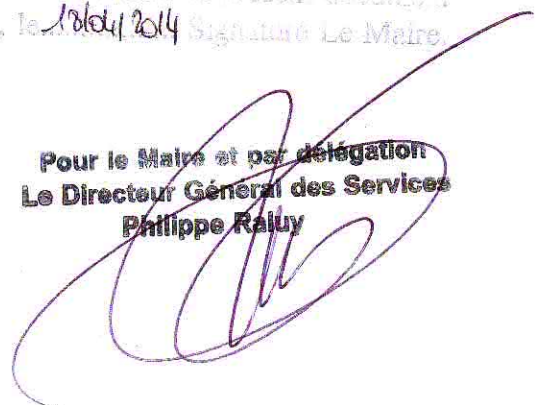
Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le 18 avril 2014
Creil, le 18/04/2014 Signé Le Maire.


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy